
Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA
gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3343-7 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3344-4 (PDF : version anglaise)

ISSN 978-1-4605-3345-1 PDF : version française)

22-00076 | 2022.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

DE LA MINISTRE À LA LIEUTENANTE GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante gouverneure du Nouveau Brunswick

Madame la Lieutenante Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Margaret Johnson
Ministre

DE LA SOUS MINISTRE À LA MINISTRE

L'honorable Margaret Johnson
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



Cathy LaRoche
Sous-ministre

Table des matières

Message de la ministre	1
Message de la sous ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement	6
Survol des activités du Ministère	9
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	10
Renseignements financiers	17
Résumé des activités de dotation	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	23

Message de la ministre

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches sont des éléments fondamentaux du tissu socio-économique de la province.

Ces industries touchent la vie des gens du Nouveau-Brunswick au quotidien, en créant de bons emplois, en contribuant à nos exportations et en aidant à mettre sur nos tables des aliments sûrs et de haute qualité.

À maintes reprises, ces secteurs ont fait preuve de résilience, et je suis fière de la façon dont ils se sont adaptés et ont répondu aux défis mondiaux auxquels nous avons dû faire face, particulièrement au cours des dernières années.

Au cours de la période visée par le rapport annuel de 2021-2022, nous avons lancé la *Stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick 2022-2030*, une stratégie pluriannuelle visant à guider la croissance continue et responsable du secteur de la pisciculture dans la province. Grâce à cette stratégie et aux mesures qui y sont associées, nous continuerons à nous concentrer sur l'utilisation des innovations scientifiques, notamment en ce qui concerne la santé des animaux aquatiques et la protection de l'environnement.

Nous avons également investi pour aider à améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick. Les initiatives qui ont reçu un financement comprennent un projet visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale et un projet portant sur la productivité et la durabilité des sols.

Les ventes à l'exportation d'aliments et de fruits de mer du Nouveau-Brunswick ont dépassé 2,6 milliards de dollars en 2021. C'est le Nouveau-Brunswick qui a connu la plus forte augmentation à l'égard des exportations de produits de la mer au Canada en 2021, soit une hausse de plus de 800 millions de dollars!

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations extraordinaires décrites dans ce rapport. Mes chaleureux remerciements aux membres de l'industrie et au personnel du Ministère pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans leur travail. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans leur volonté de partager leurs connaissances et leur expertise. Je me réjouis à la perspective de continuer à travailler ensemble pour faire croître nos industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches, tant chez nous que partout dans le monde.



L'honorable Margaret Johnson

Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message de la sous ministre

Durant la période visée par le rapport annuel de 2021-2022, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a ajouté de nouveaux résultats à sa solide feuille de route. Nos industries sont d'une importance cruciale pour l'économie du Nouveau-Brunswick, surtout dans les collectivités côtières et rurales. Leur croissance demeure une priorité, et nous sommes déterminés à continuer de travailler avec nos industries et nos parties prenantes pour les aider à atteindre leur plein potentiel.

Nous avons collaboré avec nos partenaires fédéraux pour faire des investissements importants; ensemble, nous avons investi 18,8 millions de dollars pour améliorer les secteurs de l'aquaculture, de la récolte et de la transformation du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick, tandis que 7,5 millions de dollars ont été investis en vue de renforcer le secteur agricole et de le faire croître.

Dans le cadre de nos initiatives de soutien du secteur des aliments et des boissons de la province, nous avons lancé le logo et la marque Nouveau-Brunswick : Délicieusement canadien pour nos exportations, créant ainsi une présence en ligne forte et claire sur les marchés internationaux existants comme sur les nouveaux. Nous continuons à constater les résultats de l'augmentation des exportations de nos secteurs d'activité.

Du côté de l'agriculture, nous avons aidé à l'extension de la superficie des zones d'agriculture à environnement contrôlé, et aidé à moderniser la surveillance de l'industrie apicole, notamment en offrant de meilleures protections contre les espèces envahissantes, grâce à une nouvelle *Loi sur les abeilles*.

Ce ne sont là que quelques exemples des diverses réalisations du Ministère en 2021-2022. Ce rapport montre clairement que nous avons de nombreuses raisons d'être fiers de nos efforts et de nos accomplissements. Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du personnel du Ministère dans toute la province; leur dévouement envers notre institution et les industries que nous soutenons est évident, et leur passion m'inspire chaque jour.



Cathy LaRochelle
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacité que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquent-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021-2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a aidé le GNB à répondre à la pandémie en déployant des employés pour répondre aux besoins critiques en matière de personnel afin de contribuer aux efforts de lutte contre la COVID-19 dans tous les secteurs. Cela comprenait également la mise à jour des procédures opérationnelles normalisées afin de se conformer aux directives de Santé publique. Tout au long de l'année, le Ministère a adapté la prestation de ses programmes lorsque cela était nécessaire pour maintenir le service à la clientèle.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2021-2022, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Lancement de la *Stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick 2022-2030*, qui se concentre sur les possibilités favorisant une croissance durable et responsable de la pisciculture. D'ici 2030, dernière année d'application de la stratégie, l'objectif est d'augmenter la production de poissons de 20 p. 100 (3 500 tonnes) grâce à l'amélioration des rendements, à une meilleure utilisation de l'empreinte des baux actuels et à la production d'autres espèces de poissons.
- Poursuite de l'exécution du plan d'action à dix piliers sur l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick. Les réalisations comprennent :
 - l'expansion de 20 p. 100 de l'empreinte de la zone d'agriculture à environnement contrôlé;
 - l'achèvement de la première phase du projet d'amélioration de la productivité du sol des terres agricoles du Nouveau-Brunswick, consistant à évaluer les produits de remplacement qui les rendraient plus productives, et l'outil de classification des terres selon leurs aptitudes pour les cultures, créé en vue d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des terres agricoles dans notre province;
 - le soutien de 86 projets visant à aider les producteurs agricoles à mettre de nouvelles terres en exploitation et à améliorer la productivité des terres déjà en exploitation;
 - la mise en œuvre d'une programmation stratégique visant à promouvoir le renouvellement du troupeau et la gestion des pâturages afin de contribuer à la constitution du cheptel bovin et de favoriser l'efficacité des pratiques de pâturage des animaux, avec l'aide de l'Association des éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick;
 - le soutien de 22 projets de transformation locale de la viande prévoyant des mises à niveau visant à améliorer la disponibilité des produits carnés locaux au Nouveau-Brunswick.
- Modernisation de la surveillance de l'industrie apicole et fourniture de meilleures protections contre les espèces envahissantes grâce à une nouvelle *Loi sur les abeilles*.
- Élaboration d'un plan d'intervention en cas de perturbation du marché du porc au Nouveau-Brunswick afin de fournir à l'industrie et au gouvernement des conseils et des renseignements sur les ressources en cas d'urgence ou de perturbations, liées ou non à une maladie.
- Réalisation d'un état des lieux de l'industrie de la pêche et de la transformation au Nouveau-Brunswick, comprenant une étude de l'impact économique des industries du homard, du crabe des neiges, de la crevette et du hareng.

- Investissement, de concert avec le gouvernement fédéral,
 - d'un total de 18,8 millions de dollars pour aider à améliorer les secteurs de l'aquaculture, de la récolte et de la transformation du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Par l'intermédiaire du Fonds des pêches de l'Atlantique, 62 projets visant à améliorer la productivité, l'innovation et la durabilité dans tous les secteurs ont été approuvés, permettant à l'industrie d'être plus efficace et de s'adapter aux exigences des marchés nationaux et internationaux;
 - d'un total de 7,5 millions de dollars pour aider à renforcer et à développer le secteur agricole. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, 767 projets ont été approuvés qui visent à soutenir l'amélioration de la production, le développement des entreprises, le développement des marchés et des produits, la recherche et le développement, les initiatives environnementales, l'assurance de la sécurité alimentaire, ainsi que les activités éducatives.
- Les ventes à l'exportation d'aliments et de fruits de mer du Nouveau-Brunswick ont dépassé 2,6 milliards de dollars en 2021, et le Nouveau-Brunswick est la province ayant connu la plus forte augmentation des exportations de fruits de mer au Canada pour 2021, soit une hausse de 827,5 millions de dollars (60 p. 100).
- Lancement du logo et de la marque Nouveau-Brunswick : Délicieusement canadien pour les exportations, visant à faire bénéficier les exportateurs d'aliments et de boissons de la province d'une présence en ligne forte et distincte sur les marchés internationaux nouveaux et existants.

Mesures de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat n° 1

EXPORTATIONS GLOBALES DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET DE FRUITS DE MER

Favoriser la croissance du secteur de l'agroalimentaire et des produits de la mer en augmentant les ventes à l'exportation à l'extérieur du Canada de 3 p. 100 en 2021.

Pourquoi la priorité est importante

Les exportations de produits agroalimentaires et de fruits de mer contribuent de façon importante à l'économie du Nouveau-Brunswick. Les investissements dans la promotion des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et l'aide à la pénétration de marchés stratégiques apportée aux entreprises de notre province devraient avoir une incidence sur la valeur globale des exportations au cours des prochaines années.

Le rendement global

L'objectif des ventes à l'exportation de produits agroalimentaires et de fruits de mer a été dépassé en 2021 de 787,9 millions de dollars. La valeur des exportations a augmenté de manière notable, soit de 47 p. 100, en grande partie en raison d'une demande croissante de produits de la mer.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Nouveau-Brunswick a été la province la plus active au Canada en 2021, participant à 11 salons professionnels et engendrant plus de 350 pistes pour les exportateurs. Profitant des plateformes en ligne, le Nouveau-Brunswick a organisé cinq initiatives de jumelage virtuel entre entreprises, suscitant 183 rencontres. La nouvelle marque et campagne de marketing Nouveau-Brunswick : Délicieusement canadien a été lancée et utilisée dans huit promotions numériques différentes, permettant à nos comptes de médias sociaux d'atteindre plus de 70 000 abonnés. Nous avons fait appel à des consultants sur le marché pour maintenir une présence en personne

au moyen de 10 promotions en magasin, en restaurant, en commerce électronique, et ce, en Asie et en Europe. Enfin, le Nouveau-Brunswick a partagé avec le secteur des renseignements sur le marché en organisant six ateliers ou séminaires portant sur la demande du marché et les exigences d'accès au marché.

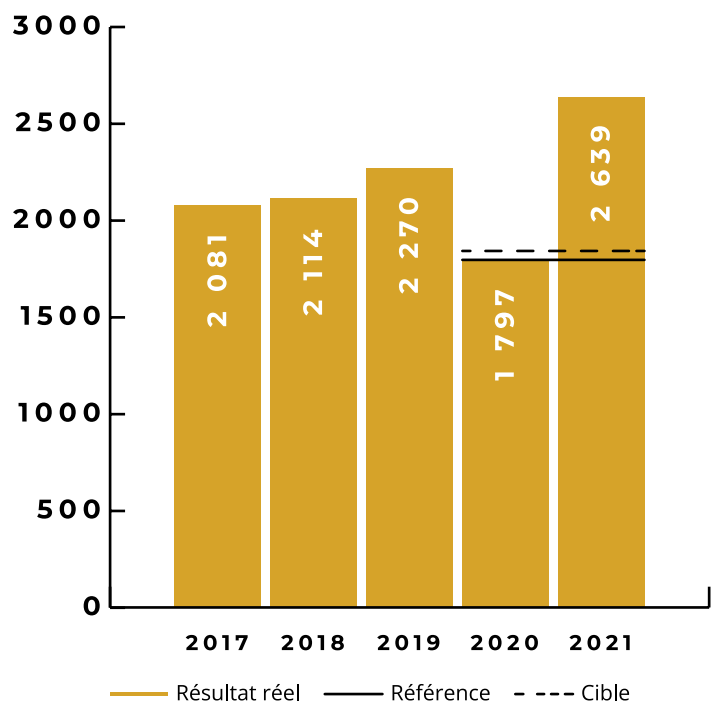
Exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer (en millions de dollars)

Référence : 1 797,4 millions de dollars (2020)*

Cible : 1 851,3 millions de dollars (croissance de 3 p. 100 par rapport à 2020)

Résultat réel : 2 639,2 millions de dollars (croissance de 47 p. 100 par rapport à 2020)

*mise à jour d'après le rapport de 2020-2021



*Chiffres de 2019 et de 2020 révisés par Statistique Canada

Résultat n° 2

CROISSANCE DE LA PRODUCTION D'HUÎTRES

Permettre la croissance du secteur de l'ostréiculture de 10 p. 100 par année civile de 2017 à 2021.

Pourquoi la priorité est importante

L'industrie ostréicole est un important créateur d'emplois et d'activités économiques dans les collectivités côtières rurales du littoral Est du Nouveau-Brunswick. Bien que le secteur de la conchyliculture ait connu une croissance sans précédent au Nouveau Brunswick au cours de la dernière décennie, il reste des possibilités d'expansion permettant de créer des emplois et d'améliorer la croissance économique. Le nombre de sacs récoltés sur un site est directement lié au stock de ce site.

Le rendement global

Le nombre de sacs de production d'huîtres dans l'eau a augmenté de 6 p. 100 par rapport à 2020. Ce taux est inférieur à l'augmentation ciblée de 10 p. 100 par an, mais représente tout de même une croissance globale de 31 p. 100 depuis 2017. Alors que s'achève la cinquième année de la stratégie de développement de la conchyliculture 2017-2021, des difficultés ont freiné l'atteinte des objectifs en matière de nombre de sacs, mais plusieurs autres objectifs ont été dépassés. Un autre objectif de la stratégie consistant à atteindre des ventes de 30 millions de dollars d'huîtres de taille marchande d'ici 2021 a été dépassé en 2018 (34,3 millions de dollars), 2019 (35 millions de dollars), 2020 (33,1 millions de dollars) et 2021 (45,9 millions de dollars). La cible connexe consistait à obtenir une valeur à la ferme de 12 millions de dollars; les chiffres des ventes d'huîtres de taille marchande en 2018 (14,8 millions de dollars), 2019 (15,3 millions de dollars), 2020 (12,9 millions de dollars) et 2021 (19,2 millions de dollars) ont tous dépassé cette cible. Il est à noter que la baisse de la valeur à la ferme en 2020 était en partie due à une réduction du prix moyen à 0,39 dollar par huître accompagnée d'une baisse de la demande d'huîtres en 2020 en raison de la COVID-19. De nouveaux marchés ont été créés pendant la pandémie, ce qui a contribué à l'augmentation continue de la demande en 2021.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

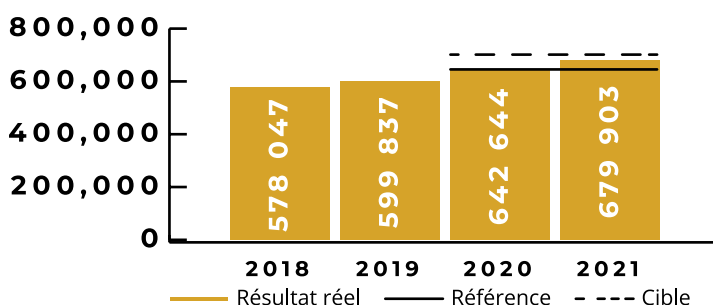
Ce résultat a été atteint dans le cadre de la Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau Brunswick 2017-2021 du Ministère. Cette stratégie vise à favoriser une croissance ordonnée de l'industrie conchylicole du Nouveau Brunswick, tout en tenant compte de l'importance de la protection de l'environnement et de la coexistence avec d'autres utilisateurs des ressources marines. Cinq grands objectifs ont été fixés pour orienter les efforts visant à accroître la production conchylicole. On a recensé des mesures stratégiques, correspondant aux priorités, dont la mise en œuvre est coordonnée par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire d'un comité multipartite qui comprend des représentants de l'industrie et des Premières Nations.

Production d'huîtres (nombre de sacs)

Référence : 642 644 sacs (2020)

Cible : croissance de 10 p. 100 par rapport à 2020 (706 908 sacs)

Résultat réel : croissance de 6 p. 100 depuis 2020 (679 903)

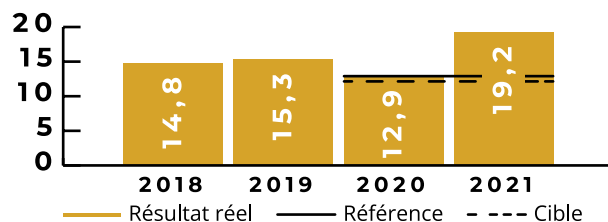


Valeur à la ferme des huîtres de taille marchande (en millions de dollars)

Référence : 12,9 millions (2020)

Cible : 12 millions d'ici 2021

Résultat réel : 19,2 millions en 2021 (croissance de 49 p. 100 depuis 2020)



Résultat n° 3

AGRICULTURE EN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Permettre la croissance dans le secteur maraîcher en augmentant le nombre de mètres carrés des installations d'agriculture en environnement contrôlé qui produisent des légumes, ce qui à son tour augmentera les recettes monétaires agricoles et l'accès local à l'alimentation. La cible pour la production s'élève à 30 000 mètres carrés d'ici 2024.

Pourquoi la priorité est importante

Le modèle d'autosuffisance alimentaire du N.-B. qui a été élaboré dans le cadre du plan d'action, intitulé Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick, a permis de déterminer que dans le secteur des légumes (à l'exclusion des pommes de terre), l'écart est parmi les plus importants entre ce que la province produit et ce qu'elle consomme. En 2020, le Nouveau-Brunswick n'était autosuffisant que dans une proportion de 8 p. 100 pour la production de légumes. Cela représente une occasion de croissance dans l'agriculture en environnement contrôlé pour les nouveaux venus, les producteurs existants et les participants autochtones. L'augmentation de l'espace de production de l'agriculture en environnement contrôlé fera augmenter le taux d'autosuffisance en aliments.

Le rendement globale

Le nombre de mètres carrés dans le secteur d'agriculture en environnement contrôlé est passé entre 2020 et 2021 de 20 507 mètres carrés à 24 674 mètres carrés, soit une croissance de 20,3 p. 100. Les recettes monétaires agricoles des légumes cultivés en serre ont augmenté de 17,6 p. 100 au cours de la même période (de 1,38 million de dollars en 2020 à 1,62 million de dollars en 2021).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le marché des fruits et légumes du Nouveau-Brunswick produits localement a connu une croissance importante au cours des dernières années, et il en est de même pour le financement du programme de développement de l'industrie des fruits et légumes, 80 000 dollars ayant été investis en 2019 et 500 000 dollars en 2020. En 2021, ce financement est passé de 500 000 dollars à environ 793 000 dollars, ce qui s'est soldé par une augmentation considérable de la superficie de culture.

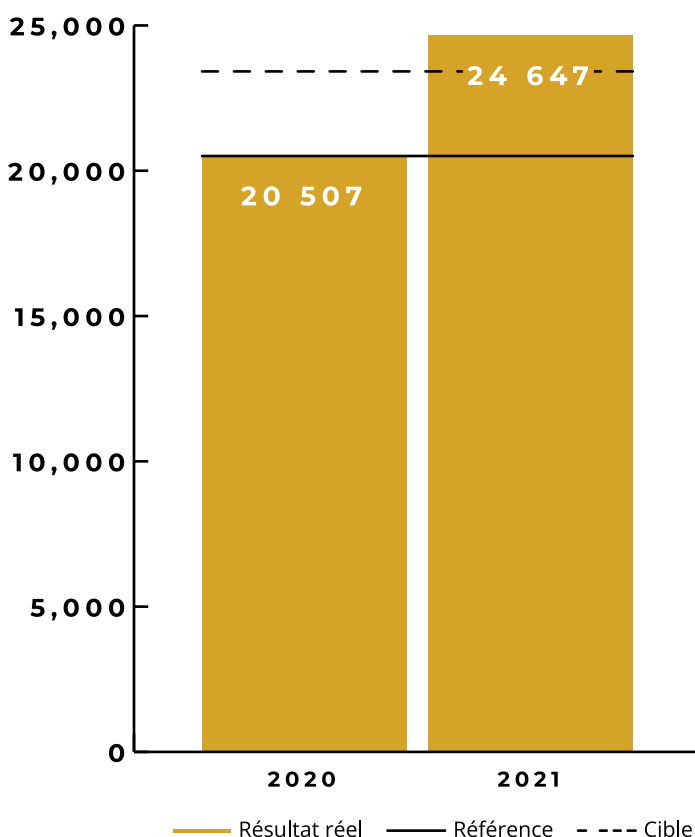
Mètres carrés d'agriculture en environnement contrôlé

Référence : 20 507 mètres carrés (2020)*

Cible : 30 000 mètres carrés d'ici 2024 ou 3 000 mètres carrés supplémentaires par an (23 507 mètres carrés en 2021)

Résultat réel : 24 674 mètres carrés atteints en 2021

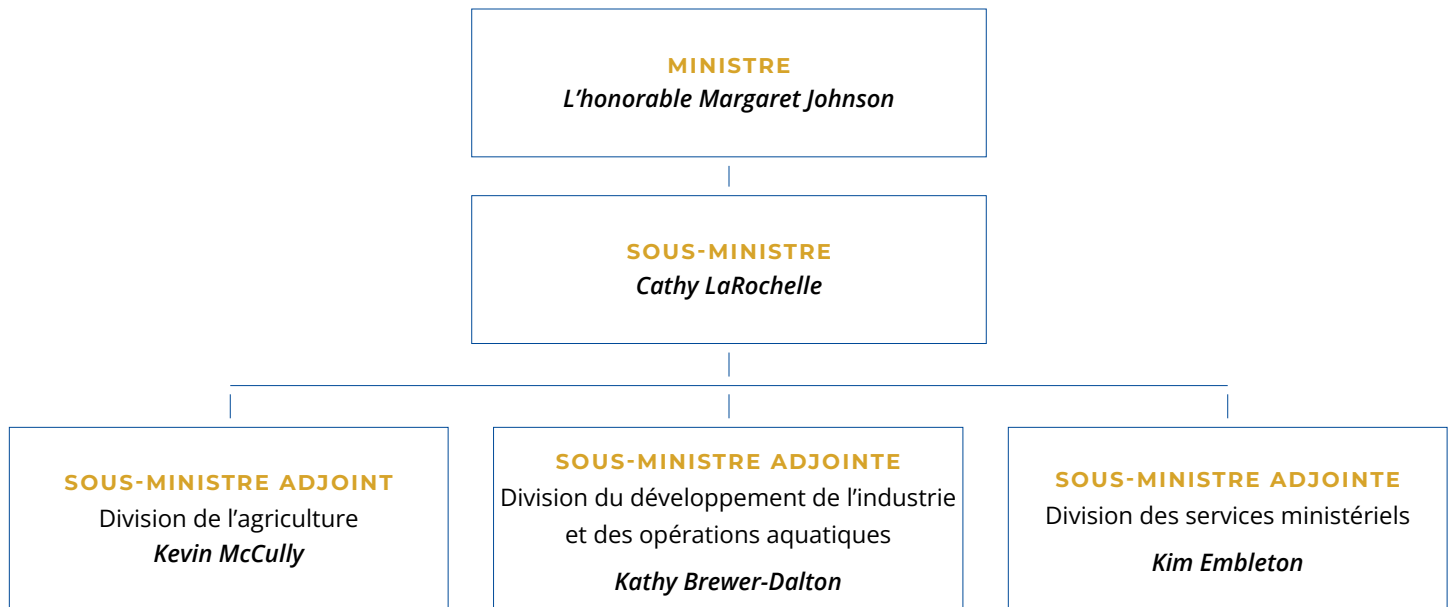
* mise à jour d'après le rapport 2020-2021



Survol des activités du Ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement durable de ces secteurs et des industries connexes.

ORGANIGRAMME DE HAUT-NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veuillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont consignés dans le rapport annuel 2021-2022 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

AGRICULTURE

La Division de l'agriculture se compose de quatre directions : les Services de santé animale, le Développement des cultures, le Développement du secteur du bétail et le Développement des pommes de terre.

La **Direction des services de santé animale** offre des services vétérinaires sur le terrain et des services diagnostiques de laboratoire au secteur de l'élevage pour en améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité, appuyant également d'importants programmes connexes dans l'intérêt du public (p. ex. la rage, la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick). Les Services de santé animale offrent sur place, dans les fermes, des soins de santé aux animaux, des services techniques et des services de surveillance des maladies aux intervenants des secteurs agricole et équin à l'échelle de la province, 365 jours par an (24 heures sur 24).

Faits saillants

- Les vétérinaires du Ministère ont effectué 8 388 visites à la ferme et parcouru plus de 587 000 kilomètres dans toutes les régions de la province pour veiller à la santé animale et au développement du secteur de l'élevage. Le Laboratoire vétérinaire provincial a soutenu les vétérinaires ministériels et d'autres clients au moyen de travaux de diagnostic, en réponse à plus de 3 500 demandes.
- La Direction a effectué environ 70 000 analyses au Laboratoire vétérinaire provincial et au Laboratoire des maladies animales exotiques, y compris 116 analyses de dépistage de la rage et 1 566 dépistages

de la grippe aviaire. Ces analyses appuient le rôle des laboratoires en matière de promotion et de protection de la santé animale, de santé publique, de responsabilité à l'égard de la réglementation, de bien-être animal et d'autres fonctions relatives à la surveillance et à la lutte contre les maladies au Nouveau-Brunswick.

- La direction a dirigé et coordonné la distribution de 368 000 appâts contenant un vaccin antirabique oral, distribués par voie aérienne et à la main sur 4 700 km² dans l'Ouest du Nouveau-Brunswick. Ces opérations ont été réalisées grâce à la collaboration et au soutien du ministère de la Santé et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Aucun cas de rage n'a été signalé au cours de l'exercice 2021-2022.

La Direction du développement des cultures fournit des services consultatifs techniques généraux sur les cultures, des services de diagnostic et de lutte antiparasitaire intégrée, des programmes et des conseils en matière d'environnement, des recherches et des suivis stratégiques et novateurs, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction est également responsable du Plan d'identification des terres agricoles, dirige le dossier des changements climatiques pour la Division de l'agriculture et représente le Ministère et les intérêts du secteur agricole au sein de divers comités intergouvernementaux, régionaux et nationaux.

Faits saillants

- Élaboration et lancement de deux demandes de propositions pour appuyer l'expansion de l'industrie du bleuet sauvage dans la Péninsule acadienne (une pour la production primaire pour le public et l'autre pour encourager l'innovation ou l'amélioration dans la transformation du bleuet sauvage, les activités à valeur ajoutée ou d'autres investissements commerciaux).
- Fourniture de méthodes virtuelles pour transférer des renseignements techniques aux producteurs et au personnel, notamment une série de cinq webinaires sur l'agriculture en milieu contrôlé.
- En collaboration avec Service Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, nous avons organisé, à l'intention des intervenants, des séances d'information sur les changements qui pourraient être apportés au Plan d'identification des terres agricoles afin d'augmenter le nombre de terres en production et de faciliter l'accès des producteurs aux terres agricoles inutilisées.

La Direction du développement du secteur du bétail offre des services de conseil technique, de recherche et d'une surveillance stratégique et innovatrice, de suivi et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction s'occupe également de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Soutien aux secteurs de l'élevage et de l'alimentation du bétail au moyen de services consultatifs techniques, de recherche sur les variétés d'aliments pour animaux, de promotion de la qualité des céréales et des oléagineux par l'intermédiaire de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, de préparation aux situations d'urgence en cas de maladie animale, de promotion de la traçabilité du bétail à l'aide de la base de données d'identification des lieux d'élevage, et de la conception et de la prestation de programmes stratégiques pour le bétail.
- Nous avons dirigé le groupe de travail des Maritimes sur l'autosuffisance alimentaire, compilant et partageant avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse de l'information sur les niveaux d'autosuffisance. Les activités comprenaient également la détermination des problèmes et des possibilités de soutien coopératif de l'industrie agricole, en particulier des secteurs de l'élevage non gérés par l'offre, afin d'accroître la capacité d'autosuffisance.

La Direction du développement des pommes de terre

offre des services de conseil technique, de recherche stratégique et innovatrice ainsi que de suivi, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels. La Direction englobe aussi le Centre de propagation des végétaux (CPV), qui est responsable de la production de matériel nucléaire à partir de tissus végétaux conformément aux exigences du système canadien de certification des pommes de terre de semence. Le CPV abrite la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, une collection de près de 500 variétés qui fournit du matériel nucléaire à l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et d'autres pays partout sur la planète.

Faits saillants

- La Direction a fourni un soutien à l'industrie par des services de conseil technique, le diagnostic des maladies, le traitement d'analyses de pommes de terre, des essais de recherche sur différentes espèces, des services de surveillance des cultures pour les organismes nuisibles et les maladies (p. ex. alerte aux pucerons, mildiou), des comptes rendus quotidiens sur les cultures de saison, des analyses post-récolte de détection du virus « Y » de la pomme de terre, ainsi que des services de réglementation visant à garantir l'application de la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*.
- L'augmentation de la superficieensemencée et les rendements records ont porté la production de la province à plus de dix-huit millions de quintaux. Le soutien de la Direction a contribué à faire de la pomme de terre la culture la plus importante au Nouveau-Brunswick d'un point de vue économique, avec des recettes monétaires agricoles en 2021 totalisant 166,1 millions de dollars.
- En 2021, le CPV a produit 152 000 unités exemptes de maladie (plantules/microtubercules), qui sont utilisées par l'industrie de la pomme de terre de semence aux fins de multiplication supplémentaire.

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES OPÉRATIONS AQUATIQUES

La Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques consiste en quatre directions : Aquaculture et services d'extension; Pêches commerciales et initiatives stratégiques; Marketing et commerce; et Croissance des entreprises.

La **Direction de l'aquaculture et des services d'extension** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle du secteur de l'aquaculture, et administre le cadre de réglementation de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques responsables permettant d'obtenir des produits de la mer sains et de grande qualité. La Direction assure également la surveillance réglementaire de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*. La Direction de l'aquaculture et des services d'extension comporte trois unités distinctes : Développement sectoriel – aquaculture, Sciences de l'aquaculture et santé des poissons, et Délivrance des baux et permis et conformité.

Faits saillants

- Poursuite du processus d'engagement pour la proclamation de la nouvelle *Loi sur l'aquaculture* et l'élaboration des règlements connexes.
- Le personnel a mené les vérifications de conformité suivantes en vertu de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* : 198 inspections de sites conchylicoles, 28 inspections de sites de pisciculture, 119 visites auprès d'acheteurs de poisson et cinq inspections de fumoirs. De plus, 456 visites de surveillance ont eu lieu et 3 970 poissons ont été soumis pour analyse dans le cadre du programme de surveillance de l'anémie infectieuse du saumon, tandis que dans le cadre du programme de Certificat de santé pour le transfert, 35 visites ont été effectuées et 1 070 échantillons (œufs, alevins, saumoneaux) ont été analysés.

La **Direction des pêches commerciales et initiatives stratégiques** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le secteur des pêches. La Direction fournit des conseils techniques pour soutenir les programmes axés sur le maintien de pratiques responsables procurant des produits de la mer sains et de grande qualité. Elle assume des responsabilités de gestion de deux centres de services maritimes du Nouveau-Brunswick et de l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick. La Direction des pêches comprend trois unités distinctes : les Pêches commerciales, les Initiatives stratégiques et l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Évaluation de l'impact économique de la réouverture de la pêche au sébaste dans les communautés du Nouveau-Brunswick et collaboration avec les associations de pêcheurs pour tester différents chaluts pour cette pêche.
- Organisation d'une table ronde ministérielle sur les pêches avec des représentants de l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la mer en octobre 2021 afin de s'assurer que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches reçoive des conseils sur les questions ayant une incidence sur l'industrie.
- L'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick a connu une augmentation de 40 p. 100 du nombre de visiteurs en 2021 par rapport à la saison touristique précédente. Le centre d'attraction a continué à fournir des protocoles COVID-19 afin d'assurer un environnement sûr aux visiteurs.

La **Direction du marketing et du commerce** fournit la prestation et la coordination stratégiques d'initiatives de marketing et de commerce. Celles-ci comprennent la promotion commerciale des produits de la mer et des produits agricoles du Nouveau-Brunswick d'un bout à l'autre du pays et à l'international. Parmi les initiatives clés, mentionnons la mise en œuvre et l'exécution de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux pour 2021-2025, la promotion du panier alimentaire du Nouveau-Brunswick, la promotion et l'expansion des marchés d'exportation des produits de la mer/ agroalimentaires, la compilation de renseignements sur les marchés, et d'autres activités connexes.

Faits saillants

- Réalisation de l'an un de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux et annonce des réalisations clés.
 - La production de légumes a augmenté de 24 p. 100.
 - 1 600 étudiants ont été sensibilisés aux secteurs des aliments et des boissons du Nouveau-Brunswick;
 - 15 initiatives de jumelage de détaillants en alimentation ont donné lieu à des occasions de vente de boissons et de produits alimentaires locaux;
 - 45 vidéos mettant en vedette des cultivateurs, des producteurs et des fabricants locaux ont été diffusées dans le cadre de la campagne « Achetez local pour de bon » sur les médias sociaux;
 - 1 100 résidents du Nouveau-Brunswick se sont joints au réseau de jardins communautaires bilingues Aliments pour tous NB.
- Efforts déployés pour veiller à ce que l'industrie alimentaire du Nouveau-Brunswick soit bien représentée sur nos marchés clés (Europe, Asie et Amérique du Nord) tout au long de 2021-2022, malgré le fait que les salons professionnels internationaux étaient annulés ou faisaient l'objet de restrictions.
 - 16 activités de développement des marchés internationaux ont eu lieu en 2021-2022 avec un taux de participation moyen de quatre entreprises du Nouveau-Brunswick par événement et menant à plus de 350 pistes d'exportation.

- 10 activités promotionnelles internationales ont eu lieu en 2021-2022, suscitant plus de 15 millions de vues sur les médias sociaux pour les produits de la mer et agroalimentaires du Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la croissance des entreprises** s'occupe de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux venus. La Direction se charge également de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère et divers autres partenaires.

Faits saillants

- La Direction a soutenu plus de 55 nouveaux venus dans les trois secteurs en leur fournissant des services d'orientation commerciale et des programmes financiers pour appuyer la croissance de la production alimentaire primaire et à valeur ajoutée.
- Elle a dirigé des comités d'adaptation de la main-d'œuvre en vue de recommander des initiatives visant à améliorer le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des produits de la mer.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politique, de stratégie, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement.

La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction des affaires réglementaires et la Direction de l'excellence du rendement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que des services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers.

Faits saillants

- La Direction a soutenu l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et du Ministère dans la mise en œuvre du module des comptes fournisseurs d'Oracle Fusion. Cela comprenait la façon dont les factures sont examinées, codées et approuvées ainsi qu'un changement dans le processus relatif aux cartes d'achat.
- Elle a mis en place un nouveau processus standardisé de rapports financiers mensuels.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

Faits saillants

- La Direction a administré la quatrième année du Partenariat agricole canadien quinquennal, un investissement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et à développer le secteur agricole.
- La Direction a amorcé les négociations fédérales, provinciales et territoriales quant au prochain investissement quinquennal visant à soutenir le secteur agricole, lesquelles ont abouti à la publication de la Déclaration de Guelph en novembre 2021.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que celui de la santé et de la sécurité.

Faits saillants

- Soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de besoins critiques en dotation durant la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la poursuite des services essentiels.
- Lancement de nouveaux babillards sur la santé et la sécurité dans l'ensemble des bureaux.
- Lancement d'une matrice de communication en vue de fournir de manière efficiente l'information portant sur les problèmes courants de sécurité.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations, de services d'aéronefs téléguidés (drones) et de système d'information géographique.

Faits saillants

- Soutien à un projet visant à identifier les terres agricoles potentielles dans la province.
- Soutien cartographique pour déterminer l'emplacement des fermes à examiner en cas de résultat positif au test de la grippe aviaire.
- Soutien aux efforts d'amélioration continue par la révision, l'élaboration et la formation de procédures d'exploitation normalisées dans le cadre de la gestion des dossiers, en mettant l'accent sur la restructuration complète des transferts de dossiers ministériels remontant au début des années 1900.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et du soutien des activités fédérales-provinciales-territoriales. La Direction est également responsable de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, et de la production de rapports. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- La Direction a publié (en ligne), pour 2020, les bilans des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et des pêches commerciales, ainsi que les Faits saillants des exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des affaires réglementaires** fournit leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, pour des initiatives et des propositions de politiques et pour les activités législatives de la ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et offre un soutien quant aux enjeux liés à la protection de la vie privée. La Direction a également continué de fournir, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- Coordination des réponses aux dix demandes de renseignements soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre des programmes du Ministère pour harmoniser les efforts visant des objectifs communs, mesurer les progrès accomplis pour atteindre les résultats ciblés et mener des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué par des facilitateurs utilisant l'amélioration des processus, la gestion des projets, la gestion du changement et d'autres techniques novatrices.

Faits saillants

- Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action pour améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick à l'aide d'outils de gestion de projet.
- Facilitation d'un examen du processus de conseils sectoriels et de croissance des entreprises, à l'aide d'outils de gestion du changement et de gestion allégée.
- Participation aux efforts déployés à l'échelle du GNB pour améliorer notre capacité de gestion du changement et pour effectuer la synthèse des leçons tirées de la gestion de la réponse à la pandémie de COVID-19 et la communiquer.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2021-2022 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Agriculture, Aquaculture et Pêches	45,455,000	1,322,700	46,777,700	43,025,400	(3,752,300)
Total 2021-2022	45,455,000	1,322,700	46,777,700	43,025,400	(3,752,300)

* Inclut un Mandat spécial de 1 248 200 \$

COMPTE DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Biens d'équipement	140,000		140,000	128,100	(11,900)
Infrastructures stratégiques	200,000		200,000	191,200	(8,800)
Total 2021-2022	340,000	-	340,000	319,300	(20,700)

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1,600,000		1,600,000	-	(1,600,000)
Programmes de prêts	9,500,000		9,500,000	5,038,300	(4,461,700)
Total 2021-2022	11,100,000	-	11,100,000	5,038,300	(6,061,700)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021-2022 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Rendement du capital investi	400,000		400,000	504,900	104,900
Taxes à la consommation	-		-	(2,200)	(2,200)
Permis et licences	268,000		268,000	232,800	(35,200)
Vente de biens et de services	5,292,000		5,292,000	5,101,900	(190,100)
Divers	71,000		71,000	87,700	16,700
Subventions conditionnelles - Canada	4,630,000		4,630,000	4,864,000	234,000
Total 2021-2022	10,661,000	-	10,661,000	10,789,100	128,100

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements	700,000		700,000	2,590,100	1,890,100
Total 2021-2022	700,000	-	700,000	2,590,100	1,890,100

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2021-2022 pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2021	2020
Permanent	164	167*
Temporaire	38	34*
TOTAL	202	201*

* Mise à jour d'après le rapport de 2020-2021.

Le Ministère a annoncé 27 concours, soit 18 concours ouverts (publics) et 9 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	ARTICLE DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NUMÉRO
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)(c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée, sans concours, à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législative

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
58	<i>Loi sur les abeilles</i> Chap-30.pdf (gnb.ca)	Le 11 juin 2021	Rédaction d'un nouveau Règlement général en vertu de la <i>Loi sur les abeilles</i> afin de moderniser la surveillance du secteur apicole ainsi que d'offrir de meilleures protections contre les espèces envahissantes.
42	<i>Loi modifiant diverses dispositions législatives</i> Chap-16.pdf (gnb.ca)	Le 11 juin 2021	Modifications apportées à diverses lois du Nouveau-Brunswick, y compris l'abrogation de la <i>Loi sur la protection des ovins</i> .

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications au Règlement sur les droits pour les services vétérinaires en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	Le 26 avril 2021	Modification du règlement établissant une augmentation des frais relatifs aux services fournis par les vétérinaires provinciaux.
Modification au Règlement sur l'identification des terres agricoles conformément à la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> .	Le 7 juin 2021	Modification du règlement visant à corriger un oubli dans le paragraphe 10.3(1).

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2021-2022 se trouvent à l'adresse : [Consulter les lois par ministère \(gnb.ca\)](#)

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a poursuivi l'élaboration de son plan d'action pour les langues officielles, qui comprend les quatre secteurs d'activité mentionnés dans le [Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale](#). Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2021-2022 dans chacun de ces quatre secteurs d'activité.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français et en anglais, partout dans la province :

- Les employés se sont vus rappeler leur obligation légale d'offrir un service d'égale qualité en anglais et en français dans toutes les succursales.
- Des profils linguistiques ont été tenus tout au long de l'année et utilisés lors du processus d'embauche, pour garantir que le Ministère soit en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, de même que les évaluations du rendement, se sont déroulées dans la langue de leur choix.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Les politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

- Le Ministère a organisé une série de 15 consultations publiques sur le cadre réglementaire de l'aquaculture. Les séances ont été données dans la langue choisie par les participants.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- La sous ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. La Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles ont également fait l'objet d'un rappel.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde. L'exercice 2021-2022 a été couronné de succès pour le Ministère, puisque ce dernier n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

SECTION 1 - Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
S.O.	S.O.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
S.O.	S.O.

SECTION 2 - Comprend les périodes de référence du 3^e, 4^e et 5^e exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2019 V3 Chapitre 7 : Sites contaminés Chap7f.pdf (agnb-vgnb.ca)	1	1

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2021-2022.